

République française
TARN
CADALEN - COMMUNE

Séance du mardi 13 septembre 2022

Date de la convocation : 05/09/2022

Le mardi 13 septembre 2022 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 19	Présents : Sébastien BRAYLÉ, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Guy BARDET, Peggy AMALBERT, Philippe COUDERC, Gérard ASSEMAT, Sandrine CAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Céline VERGÉ, Pierre RUTKOWSKI, Amandine MERCADIER, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphanie VIDAL
Présents : 15	
Représentés : 2	
Absents et excusés : 2	
Pour :	Représentés : Monique CORBIERE-FAUVEL par Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN par Sébastien BRAYLÉ
Contre :	Excusés : Martine GRANET, Denise STEVENSON
Abstentions :	Absents :
Secrétaire de séance :	Pierre RUTKOWSKI

Délibération n°DE_2022_47

Objet : Mise à jour des loyers communaux suite à la résiliation du contrat de bail de La Poste

Vu le courrier de résiliation du contrat de bail adressée par La Poste pour le bureau qu'elle occupait au 1 place Pierre Barthe,

Considérant qu'il convient de mettre à jour la délibération n° 2022-32 en date du 09 juin 2022 portant révision des loyers communaux,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 13/09/2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 17 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

VOTE les tarifs des loyers communaux comme suit :

TYPE	N° HABITATION	DUREE BAIL	LOYER NET MENSUEL	CHARGES MENSUELLES	TOTAL MENSUEL	DEPOT DE GARANTIE
Logements -Rue de la Mairie-						
T2B	13	6 ans	340,68 €	40,00 €	380,68 €	1 mois
T2A	13	6 ans	350,00 €	50,00 €	400,00 €	1 mois
T3	13	6 ans	380,75 €	50,00 €	430,75 €	1 mois
T4	13	6 ans	490,97 €	100,00 €	590,97 €	1 mois
Logement -Place Pierre Barthe-						
T 4	15	6 ans	551,09 €	0,00 €	551,09 €	1 mois
Maison de Santé -Rue du Serment d'Hippocrate-						
Professionnel	29	6 ans	1 337,00 €	0,00 €	1 337,00 €	NEANT
Professionnel	25	6 ans	273,00 €	0,00 €	273,00 €	NEANT
Professionnel	21	6 ans	1 316,00 €	0,00 €	1 316,00 €	NEANT

Préfecture du Tarn
Date de réception de l'AR: 15/09/2022
081-218100469-DE_2022_47-DE

Cabinet médical -Rue des Fossés-						
Professionnel	65	6 ans	800,00 €	0,00 €	800,00 €	NEANT
Presbytère -Rue de la Mairie-						
T5	60	6 ans	638,22 €	0,00 €	638,22	NEANT
Ancienne gendarmerie -Route de Réalmont-						
T3	165	6 ans	399,12 €	80,00 €	479,12 €	1 mois
T3	165	3 ans	406,17 €	100,00 €	506,17 €	1 mois
T4	165	3 ans	471,09 €	100,00 €	571,09 €	1 mois
T3	165	3 ans	403,43 €	80,00 €	483,43 €	1 mois

Cette délibération abroge la délibération n° 2022-32 en date du 09 juin 2022

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

Sébastien BRAYLÉ



Mis en ligne le : 13/09/2022